



ANNEXE 13: uniforme

L'uniforme de l'établissement est obligatoire depuis la classe de CP jusqu'à la fin de la classe de 4ème. Après cette classe, les élèves qui deviennent autonomes sont tenus de se présenter dans l'établissement dans une tenue correcte.

1. UNIFORME (pour les élèves de CP à 4ème)

GARÇONS

Été:

- Pantalon jeans bleu foncé coupe droite et à la taille. Eventuellement, ceinture de couleur noire.
- Polo blanc (avec col et boutons), manches courtes avec inscription Lycée Antoine de Saint-Exupéry.
- Chaussettes blanches.
- Chaussures de sport ou de ville noires.

Hiver

- Polo blanc (avec col et boutons), manches longues avec inscription "Alliance Française"
- Chaussettes blanches.
- Chaussures de sport ou de ville noires.
- Pull bleu marine col en V.
- Polaire bleu marine col montant (doublure intérieure rouge) avec écusson du Lycée Antoine de Saint-Exupéry.

> FILLES

Été:

- Pantalon jeans bleu foncé coupe droite et à la taille (idem garçons).
- Jupe jeans selon modèle exposé (même couleur).
- Polo blanc avec col et boutons (idem garçons).
- Socquettes blanches.
- Chaussures de sport ou de ville noires.

Hiver:

- Polo blanc avec col et boutons (idem garçons).
- Collants bleu marine.
- Pull bleu marine col en V.





 Polaire bleu marine col montant (doublure intérieure rouge) avec écusson Lycée Antoine de Saint-Exupéry.

2. TENUE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (élèves de CP à 1ère)

- Maillot, short et survêtement spéciaux « Lycée Antoine de Saint-Exupéry », en vente dans divers magasins.
- Chaussettes blanches ou blanches avec quelques raies horizontales.
- Chaussures de tennis.
- Casquette bleue obligatoire pour les activités en extérieur de la 6ème à la Terminale